Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1977)
Heft: 422

Rubrik: À nos abonnés

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

mique étaient appliquées, pourquoi fallait-il leur donner une valeur contraignante ? Les constructeurs, quand ils ne sont liés par aucune disposition légale concrète, ne respecteraient-ils pas les règles de l'art ? La qualité de l'environnement n'a-t-elle pas d'importance parce qu'elle n'est pas une valeur économique ? Ne faudrait-il pas légaliser l'ensemble des normes SIA pour que les maîtres d'œuvre « ne soient pas tentés de faire ce qu'ils veulent » ?

Pour les habitants, il reste donc, selon les cas, à faire appel au poste de police le plus proche. Ou encore à la brigade anti-bruit. Ou enfin au service de toxicologie industrielle, d'analyse de l'air et de protection contre le bruit. Ses experts sont souvent appelés pour mesurer l'intensité et le degré de gêne des bruits. Depuis le début de cette année, ils ont reçu plus de 250 appels. Dans de nombreux cas, les nuisances peuvent être atténuées et même éliminées. Les experts distinguent trois catégories de personnes : celles qui sont insensibles aux bruits, celles qui ont une sensibilité normale (la majorité), celles enfin qui se plaignent sans cesse. Si certains appels effectivement ne sont pas fondés, la plupart en revanche montrent que le bruit est un problème de société.

En définitive, il est très regrettable qu'il n'y ait pas de législation fédérale précise sur ce sujet, que les diverses commissions cantonales aient finalement peu de moyens d'action. La stratégie à adopter : combattre l'origine des bruits, c'est-à-dire les autoroutes, la politique de l'automobile et du développement tous azimuts. Pour les bruits internes, on constate malheureusement qu'il faut imposer une législation pour que les constructeurs appliquent les normes et les règles de l'art. Car les gens ont le droit de vivre sans désagrément dans les bâtiments, c'est-à-dire de faire avec une famille les bruits de la vie quotidienne sans importuner les voisins et sans être importunés. Il faut donc qu'ils ne craignent pas de se plaindre auprès des instances concernées, il faut qu'ils dénoncent les malfaçons, qu'ils ne subissent plus en silence toutes les agressions des bruits.

VAUD

Les odeurs d'Epurex planent sur Savro

Vaud : scandale Epurex. En mars, on annonce la faillite de cette société spécialisée dans le traitement des eaux usées, avec un découvert de 15 à 20 millions, ainsi que l'arrestation de son directeur, qui a jonglé avec une trentaine de sociétés financières et immobilières. Plusieurs communes ont commandé une usine d'épuration à cette société particulièrement bien introduite dans le canton (l'un des administrateurs est un ancien conseiller national radical, ancien syndic d'Yverdon, président de l'Union des communes vaudoises) : elles subissent de lourdes pertes, sans parler des entreprises sous-traitantes.

Valais : scandale Savro. Pendant que l'enquête se poursuit du côté des services de l'Etat, Savro cherche à se tirer d'un situation financière difficile. La correspondante valaisanne de la TLM fait état d'un éventuel rachat par une entreprise tessinoise, la « Construzioni stradali e civili SA de Lugano » (CSC). L'opération serait facilitée par la présence dans les deux conseils d'administration du préfet Maurice d'Allèves (le démenti apporté à cette nouvelle par le nouvel administrateur-délégué de Savro SA, M. Philippe Henchoz n'a, semble-t-il, convaincu personne dans les milieux immobiliers valaisans).

Jusqu'à maintenant, rien ne semblait lier ces deux scandales, si ce n'est la parenté de mœurs politico-commerciales douteuses, radicales d'un côté, démo-chrétiennes de l'autre.

Si CSC rachète Savro, certains des « sauveurs » de l'entreprise valaisanne seront des hommes qui ont l'expérience du scandale. Deux hommes font en effet partie du conseil d'administration d'Epurex et de « Construzioni stradali e civili SA de Lugano » : André Martin, ancien syndic radical d'Yverdon, Paul Torche, PDC bien connu à Fribourg.

Après les odeurs d'Epurex, pourquoi ces administrateurs radicaux et PDC feraient-ils les délicats pendant que leurs congénères politiques se scandalisent des déficits des collectivités publiques et demandent avec des trémolos dans la voix des « économies » sur le dos des faibles et des petits contribuables ?

NOTE DE LECTURE

L'exploitée

Il faut saluer la réédition, en offset, du mensuel « L'Exploitée » [1] qui fut publié de 1907 à 1908 par Margarethe Faas.

Ce journal se voulait l'« Organe des femmes travaillant dans les usines, les ateliers et les ménages ».

Aux thèmes du féminisme (contraception, lutte contre la répression pénale de l'avortement) s'ajoute le soutien des revendications des ouvrières sur les lieux de travail. Ces numéros sont dominés notamment par les échos de la grève chez Vautier-Cigares (Yverdon), le boycottage de cette fabrique, et le soutien à une coopérative de production ouvrière.

En 1909, Margarethe Faas, mal à l'aise dans la hiérarchie syndicale, démissionne de son poste de secrétaire de l'Union syndicale.

Son journal, « L'Exploitée », est un document essentiel, et émouvant, de notre histoire. **A. G.**

[1] Aux Editions Noir.

A NOS ABONNÉS

Nous mettons, ces jours-ci, la dernière main à l'organisation des envois de « Domaine Public » à l'essai aux personnes dont vous avez bien voulu signaler l'intérêt « éventuel » pour cet hebdomadaire.

Merci encore à tous ceux qui ont pris la peine de nous retourner le talon de la circulaire prévu à cet effet !

Inutile de dire que nous restons à votre disposition si quelque nom vous venait encore à l'esprit...

PS. « Domaine Public » et le beau lac de Bâle... seront les hôtes du Parti socialiste genevois à l'occasion de son festival d'automne. Ceux qui aiment le rock retro ou qui souhaitent rencontrer des membres de l'équipe DP-Genève seront donc les bienvenus le samedi et le dimanche 8 et 9 octobre à la salle communale de Plainpalais.